

08 AVR. 2026

ARRIVEE

Dossier Suivi par :

Pierre CHAPUIS
Tél: 0238695376
Alice LEGRETARD
Tél: 0238695382
Mèl : DR45-DEM@insee.fr

Mairie de MORANGIS
À l'attention de Mme le Maire
12 Avenue de la République
91420 MORANGIS

Orléans, le 31 Mars 2026
N°2026_283_DR45-SES

Objet : Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

Mme le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

L'enquête a lieu tout au long de l'année auprès d'un large échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Certains de ces logements se situent dans votre commune. Ces ménages seront interrogés par **Mme DOS SANTOS SIMOES Flora, Mme BARDET Florie, Mme VANÇON Marion, Mme GONCALVES Souad, Mme MALANGE Laëtitia, Mme VAN LANDEWICK Muriel, Mme ZUBAR Salima, Mme BENELHADJ GOKTEPE Valérie** enquêteur/enquêtrice de l'Insee ou un(e) enquêteur(rice) de l'Insee susceptible de le/la remplacer, muni/munie d'une carte officielle. Ils sont prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur/enquêtrice.

La participation à l'enquête est **obligatoire**. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêteur(rice) sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou voie de presse. Une proposition de texte à insérer est jointe à ce courrier.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligé(e) de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee à l'adresse <https://insee.fr>.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer vos services et d'appuyer de votre autorité l'enquêteur chargé de cette enquête.

Les préfetures, les gendarmeries ainsi que les occupants des logements appartenant à l'échantillon sont également avisés.

Je vous prie d'agr er, Mme le Maire, l'expression de ma consid ration distingu e.

Le directeur r gional



St phan CHALLIER

Retrouvez les informations sur cette enqu te sur [Insee.fr](https://www.insee.fr)



Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enqu te est reconnue d'int r t g n ral et de qualit  statistique, en application de la loi n  51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en mati re de statistiques. Elle a obtenu le visa n 2026T017EC du ministre de l' conomie, des Finances et de la Souverainet  industrielle,  nerg tique et num rique, valable pour l'ann e 2026 – Arr t  en date du 27 octobre 2025.

Cette enqu te est obligatoire. En cas de d faut de r ponse, les personnes enqu t es peuvent  tre l'objet de l'amende pr vue   l'article 131-13 du code p nal.

Les r ponses   ce questionnaire sont prot g es par le secret statistique et destin es   l'Insee. Ces r ponses ainsi que les donn es obtenues par appariement avec les sources sociales et fiscales seront conserv es pendant dix ans   compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enqu te. Elles seront archiv es au-del  de cette dur e.   tout moment, leur usage et leur acc s seront strictement contr l s et limit s   l' laboration de statistiques ou   des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le r glement g n ral 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des donn es (RGPD) ainsi que la loi n  78-17 du 6 janvier 1978 relative   l'informatique, aux fichiers et aux libert s s'appliquent   la pr sente enqu te.

L'Insee est seul destinataire des donn es d'identification (nom et coordonn es), ainsi que les Archives de France, conform ment aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conserv es par le service producteur pendant cinq ans apr s la validation du fichier de collecte cl turant les six trimestres d'interrogation.

Les personnes enqu t es peuvent exercer un droit d'acc s, de rectification ou de limitation de traitement pour les donn es les concernant pendant la p riode de conservation des donn es d'identification. Ces droits peuvent  tre exerc s aupr s de l'Insee (contact-rgpd@insee.fr).

Pour toute question relative au traitement de vos donn es, vous pouvez contacter le d l gu    la protection des donn es du minist re de l' conomie, des Finances et de l'Industrie (le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr). Vous pouvez si vous l'estimez n cessaire adresser une r clamation   la Cnil (www.cnil.fr).



Proposition de texte de présentation de l'enquête :

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

À cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur Internet. Leur participation, quelle que soit leur situation à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure :

Un(e) enquêteur(ice) de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés au cours des mois de ----- et ----- . Il (elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Les réponses des enquêtés resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.



COMMUNE	DATES DE COLLECTE
MORANGIS	Du 12/01/26 au 01/02/26 Du 09/03/26 au 29/03/26 Du 23/03/26 au 12/04/26 Du 13/04/26 au 03/05/26 Du 08/06/26 au 28/06/26 Du 22/06/26 au 12/07/26 Du 13/07/26 au 02/08/26 Du 07/09/26 au 27/09/26 Du 21/09/26 au 11/10/26 Du 12/10/26 au 01/11/26 Du 07/12/26 au 27/12/26 Du 21/12/26 au 10/01/27

